

CONFÉRENCE DES AVOCATS STAGIAIRES

DISCOURS

Prononcé le 9 Décembre 1894

A LA RENTRÉE SOLENNELLE

DE LA

CONFÉRENCE DES AVOCATS STAGIAIRES

PAR

M^e de LAPORTALIÈRE

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel
de Toulouse.

TOULOUSE

IMPRIMERIE LAGARDE ET SEBILLE

2, RUE ROMIGUIÈRES, 2

—
1894

DISCOURS

MES CHERS CONFRÈRES,

Si l'organisation du barreau est réglée par le droit écrit, c'est la tradition qui a formé son code intérieur, et, de l'aveu de tous ceux qui sont en état de le juger, il n'en est pas de plus sage et de plus en harmonie avec sa nature et les conditions nécessaires de son fonctionnement.

Je serais bien tenté cependant de méconnaître l'utilité du rôle que l'usage assigne au Bâtonnier dans la solennité de la rentrée des conférences.

Il faut me rappeler les enseignements élevés que contenaient les allocutions de mes prédécesseurs et le plaisir que j'ai goûté en les écoutant pour comprendre que l'Ordre entier n'a qu'à gagner à s'entendre rappeler quelques-uns de ses devoirs, dût-il, comme cette année, les entendre d'une voix peu autorisée.

Il est remarquable, mes chers confrères, que, dans nos réunions générales, nous ne parlons que de nos devoirs. Quelques réforma-

teurs inquiets et légers considèrent notre institution comme un abus qui a survécu au naufrage des priviléges d'antan, et qu'il faut supprimer pour instituer sur ses ruines non la libre défense — elle existe — mais la liberté des défenseurs.

Les mots ont toujours eu, en France, un pouvoir effrayant de concentration ou de destruction ; et l'on peut admirer qu'en cette fin de siècle, le barreau ait résisté à la puissance de ce mot : Privilège.

Si notre Ordre a conservé intacte son organisation, il le doit à l'esprit de large justice qui préside à l'admission de ses membres, et surtout à la pratique de ses devoirs généraux et professionnels qui fait de lui l'auxilliaire loyal et non l'adversaire déguisé de la justice.

C'est pour vous, mes jeunes confrères, que cette solennité a été établie ; c'est à vous surtout que s'adressent les conseils de celui que l'Ordre, dans sa bienveillante estime, a, cette année encore, chargé de votre direction.

Le barreau ne sera pas pour vous tous, mes chers stagiaires, la carrière qui remplira votre vie. Leurs goûts, peut-être aussi les circonstances, feront de plusieurs d'entre vous des magistrats, des professeurs ; d'autres iront occuper des charges de judicature ; d'autres, enfin, resteront fidèles à leur première pensée.

Quels que soient vos projets et vos rêves de destinée, considérez le barreau qui vous accueille non comme une liste sur laquelle votre nom sera inscrit pour un temps, mais comme une noble profession dont les travaux méritent l'application et la dévotion.

tent votre étude et vos essais, et dont les succès vous apporteront de véritables satisfactions.

Le barreau, vous en faites déjà l'expérience, est, de toutes les carrières, la plus ardue. La faveur, les relations y sont précieuses comme partout; mais si elles aident puissamment le mérite à se produire, elles ne sauraient soutenir longtemps la médiocrité.

Pour bien tenir la haute mer, il ne suffit pas au navire d'avoir le vent qui enflé sa voile; s'il n'est construit pour résister aux vents du large, le naufrage n'en sera que plus inévitable.

Travaillez, mes jeunes confrères, pendant vos premières années de barreau pour acquérir une science solide, la connaissance des lois, la direction et la pratique des affaires.

Que vos loisirs professionnels ne soient pas de l'oisiveté; ne les maudissez pas, mais employez-les à amasser les matériaux de votre instruction générale.

Fréquentez les audiences, en auditeurs quand vous ne pourrez y jouer un rôle plus en vue, mais en auditeur réfléchi qui recherche moins la cause qui amuse que le débat qui apprend et qui forme.

Vous ne perdrez jamais votre temps en assistant à une audience civile.

C'est en entendant exposer et discuter de nombreux procès que vous comprendrez comment l'avocat doit posséder sa cause, s'il veut intéresser ses juges, et ce qu'il faut de précision et de méthode pour les conduire, sans les fatiguer, au terme de ses démonstrations.

A l'audience, vous vivrez dans l'atmosphère de votre profession et vous en apprendrez, à votre insu, la difficile pratique.

Chacun apporte à la barre les qualités particulières qui font sa personnalité.

C'est une erreur de croire qu'on doit chercher, tout d'abord, à imiter quelqu'un. On s'expose à se donner un modèle brillant le plus séduisant de tous, alors qu'on n'a point les qualités qui font ce modèle ; et l'on n'est qu'un imitateur sans succès, quand on aurait pu être un original apprécié.

Vous ressemblez à tel ou tel de nos maîtres, moins parce que vous aurez cherché à l'imiter que parce que vous posséderez l'ensemble de ses qualités.

Ayez donc assez de confiance en vous pour vouloir rester vous-même. Mais j'entends par confiance non cette fatuité voisine de l'inconscience, mais cette foi en ses propres résultats que l'avocat consciencieux puise dans la préparation complète de ses affaires.

Nos règles sages et prévoyantes considèrent l'avocat dans son double rôle de conseil et de défenseur ; elles lui dictent sa conduite vis-à-vis du client qui lui confie la défense de sa fortune, la protection de son honneur, vis-à-vis de ses confrères dont il doit être le contradicteur loyal, vis-à-vis des magistrats qu'il ne doit pas égarer dans leur mission de justice.

Est-ce à dire que nos devoirs s'arrêtent là et que nous soyons sans reproche envers l'Ordre, quand, dans le cercle que je viens de tracer, notre correction n'a pas été en défaut ?

Non, mes chers confrères, le barreau est une famille dont l'honneur et la bonne renommée sont l'œuvre des divers membres qui le composent.

L'avocat doit être jaloux de la dignité de l'ordre auquel il appartient, et l'homme privé ne peut oublier que le monde, dans son logique bon sens, ne dédoublera pas les personnes et reportera sur la corporation le blâme ou la défaveur qu'il aura personnellement encourus.

L'idée vraie de solidarité et d'union s'affaiblit progressivement de nos jours et fait place à l'individualisme.

Je dis *l'idée vraie* parce que, dans les innombrables associations existantes, nombreux sont ceux qui songent à tirer profit de l'influence de la collectivité, et rares ceux qui mettent un égal empressement à lui payer sa dette des devoirs.

Le barreau, qui est une élite, résistera toujours à cet entraînement.

L'avocat ne peut oublier en effet qu'il est redevable envers l'Ordre d'une large part de la considération dont il jouit, et il doit avoir à cœur de lui rendre ce que celui-ci lui prête libéralement.

Nous bénéficions de l'héritage d'honneur que nous ont transmis nos devanciers ; efforçons-nous d'en augmenter la richesse par nos apports particuliers.

De ce que l'avocat doit, dans sa vie extérieure comme dans sa vie professionnelle, demeurer digne du corps d'élite dont il est membre, je ne veux pas induire qu'il s'appartienne moins

à lui-même qu'à son Ordre. Loin de moi une telle exagération. C'est une de nos prérogatives les plus chères, de conserver l'indépendance de nos idées et la liberté de les exprimer.

Que nos opinions nous attachent aux institutions présentes ou nous fassent désirer un avenir qui les améliore ou les transforme, l'Ordre les respecte en nous, et son libéralisme tolérant ne s'en inquiètera jamais.

Dans les démocraties la parole, à plus forte raison l'éloquence, sont un puissant moyen de s'élever. Le peuple aime les discours et s'enthousiasme facilement pour les orateurs. Les partis politiques le savent; aussi les avocats, que la politique militante n'effraie pas, deviennent-ils de bonne heure des chefs dans la mêlée des opinions.

Je souhaite pour l'avocat à qui une telle fortune advient, de s'affermir dans cette pensée, règle de sa profession et de sa vie, qu'il est le défenseur de la vérité, voué à son triomphe, et que ni la passion ni l'intérêt de parti ne peuvent lui servir d'excuse pour s'associer à une loi ou une proposition qui s'écarterait de la justice.

Il est honorable pour lui de mettre son talent au service de ses principes, pourvu qu'il conserve au sein de son parti toute l'indépendance de son caractère et de son jugement et n'en devienne jamais l'instrument asservi.

L'étude des lois civiles, fondées en général sur la sagesse et la justice, le conflit des intérêts dont il cherche par état la conciliation, le droit qu'il étudie dans son origine, qui est la raison,

donnent à son esprit, avec une saine maturité, une tendance à la modération.

Dans quel intérêt élevé abdiquerait-il ces qualités utiles au bien public, pour se faire l'écho mal convaincu, mais trop fidèle, des passions aveugles qui s'agitent autour de lui ?

Sans doute la fierté d'une telle attitude, un peu oubliée de nos jours, peut n'être pas le gage le plus sûr d'une longue faveur populaire. Que lui importe ? La satisfaction de sa conscience et l'estime de ses confrères lui aideront à supporter son ostracisme immérité.

Et s'il a eu la sagesse de considérer toujours le palais comme sa vraie carrière et la politique comme un sacrifice à ses idées et une occasion de se dévouer, il reviendra sans regrets à ses clients qu'il retrouvera fidèles à lui demander ses conseils et sa direction.

Ses confrères lui reconnaîtront un titre de plus à leur sympathie, celui d'avoir montré au pays que l'avocat, dans son indépendance, s'il est fidèle à ses amis, est, avant tout, dévoué à l'idée éternelle de justice.

L'Ordre ressent encore l'impression douloureuse que lui a causée la mort de deux de ses membres qui occupaient dans son sein une place de choix par leurs qualités et les sympathies qui les entouraient.

Vous entretenir d'eux, mes chers confrères, n'est-ce pas vous entretenir encore de nos devoirs, vous montrer l'exemple après l'enseignement ?

Eugène Lauzeral était un de nos plus anciens

confrères. Inscrit au tableau en 1842, il avait, au moment de sa mort, un long passé professionnel, 52 ans de bons et loyaux services dans nos rangs.

Ses heureux débuts *au Sénéchal*, — où se tenaient à cette époque les audiences du tribunal — le classèrent immédiatement parmi les avocats d'affaire.

Il savait le droit et il possédait en même temps un rare bon sens, qualité si précieuse pour la direction d'une clientèle.

Travailleur consciencieux et patient, esprit lucide, sa préparation de l'audience n'était jamais en défaut ; à la barre, il était clair et méthodique. Dans ses plaidoiries, il ne recherchait pas l'effet ou le trait ; il tenait, avant tout, à être complet. Il ne négligeait aucune des ressources, si petites fussent-elles, que lui fournissait son dossier.

E. Lauzeral s'était principalement consacré aux audiences du tribunal civil où son rôle prépondérant le tenait attaché et où il était le digne rival des plus renommés.

De bonne heure, il recueillit le fruit de l'estime que son talent et son caractère lui avaient mérités.

Appelé à siéger en 1854, au Conseil de l'Ordre, il en devint le chef, cinq ans après, à l'âge de 40 ans. Bâtonnier réélu en 1860, il reçut de nouveau et par deux fois l'investiture de cette haute dignité en 1875 et 1876. Il siégeait encore au conseil l'année même de sa mort.

Il y a quelques années, avant même d'avoir

senti les premiers avertissements de l'âge ou de la maladie, il abandonna volontairement la plaidoirie pour s'enfermer dans cette demi-retraite de la consultation. Il voulut bien accepter aussi d'être notre délégué auprès du bureau d'assistance judiciaire près la Cour.

Le Palais n'est pas seulement le temple de Themis, comme on disait au siècle dernier, où l'on n'entend que les échos des plaidoiries et les sentences de la déesse ; le culte de la confraternité, de l'amitié, n'a cessé d'y être en honneur ; et l'on y trouve toujours quelque coin, salon, chambre ou parlote où l'on oublie les affaires pour s'entretenir librement de tout et de tous.

Mr. Lauzeral venait chaque jour, à l'heure des audiences, serrer le main de ses nombreux amis. Il avait conservé cette tenue correcte qui était la mode classique de nos anciens hommes de loi ; au demeurant, il était l'homme le plus simple, le confrère le plus bienveillant et le meilleur qui se puisse voir.

Sa physionomie calme et éclairée reflétait les deux qualités dominantes de son âme, l'honnête et la bonté.

C'est à ces qualités, je peux dire à ces vertus qu'il devait cette rare fortune de n'avoir rencontré au Palais que respect et cordiale sympathie.

Notre confrère avait eu de bonne heure sous les yeux l'exemple du dévouement dans la personne de son père, juge de paix des cantons réunis de Montastruc et de Verfeil.

Il avait appris, à son école, à être accueillant

et serviable sans compter ; il se dévoua à son tour en acceptant la suppléance de la justice de paix du Nord.

Il aimait cette modeste fonction comme par tradition de famille et il l'exerçait avec ce tact et cet esprit conciliant qu'il apportait en toutes choses.

Ce n'est pas la seule forme sous laquelle s'exerça le dévouement de notre cher confrère ; il fut longtemps administrateur du bureau de bienfaisance de Toulouse et membre du Conseil de surveillance de l'asile public des aliénés.

L'hiver de 1894 fut un temps d'épreuve pour la santé d'E. Lauzeral. Ses forces déclinaient sous l'effet de l'âge et de la maladie. Il venait cependant au Palais, aussi souvent qu'il le pouvait, appuyé sur son fils, dont la touchante affection s'était pliée sans effort à ses goûts et à ses habitudes.

A l'occasion des vacances de Pâques, Lauzeral quitta Toulouse pour sa terre de Montpitol, où il espérait ressaisir, à l'air pur des champs et dans la tiède atmosphère de mai, la vie qui lui échappait.

Ni la science, ni les soins dévoués ne purent enrayer les progrès de la maladie de cœur dont il souffrait : le 22 juillet dernier il avait cessé de vivre.

Le cortège qui accompagna notre regretté Lauzeral à sa dernière demeure comprenait toute la population de sa commune dont, pendant douze ans, il avait été l'administrateur dévoué. Ses confrères, trop tardivement informés de sa mort, ne purent lui donner, par leur

présence, le supreme témoignage de leur respect et de leur estime.

L'un de nous cependant, et je l'en remercie, a pu faire entendre en face de son cercueil, avec le dernier adieu de l'ami personnel, l'éloge qui convenait à une vie d'avocat laborieuse et honorable entre toutes.

Eugène Lauzeral ne sera pas oublié parmi nous ; il a aimé notre profession et lui a consacré sa vie, il en comprenait le rôle élevé et en a accompli tous les devoirs.

Lauzeral ne figure plus parmi les vétérans de l'Ordre, mais son nom appartient encore à notre tableau ; il revit toujours aimé et respecté dans son fils, notre confrère, qui le portera dignement soit sous la robe d'avocat soit sur le siège de magistrat suppléant, ou dans sa piété filiale, il a demandé de succéder à son père.

Lorsque le Palais fermait, en août dernier, les portes de ses audiences et que nous nous séparions en nous souhaitant d'heureuses vacances, nous étions bien loin de penser que nous serions pour la dernière fois la main de Gardelle. Nous l'avions laissé plein de vie et de force, actif et gai comme à vingt ans ; quelques jours ont suffi pour détruire cette riche organisation, et nous étions convoqués à ses obsèques à l'heure où nous l'attendions pour les luttes courtoises de la barre.

Paul Gardelle s'était senti de tout temps un goût prononcé pour la parole publique, et le milieu où il avait grandi le porta naturelle-

ment à étudier le droit et à orienter sa vie vers l'une des carrières qui concourent par la parole à l'œuvre de la justice.

A la fin de 1862, il obtenait son inscription parmi les stagiaires de notre Ordre. Ses premiers succès aux conférences du stage et à l'audience attirèrent sur lui l'attention ; le barreau fondait sur ses débuts les plus belles espérances.

M^e Prosper Timbal l'accepta dans son cabinet et le Conseil de l'ordre lui décerna en 1865 la première récompense de son année.

Il fut chargé de prononcer *l'Eloge* à la séance solennelle de rentrée des conférences.

Il choisit pour sujet un magistrat, le Président Nicias-Gaillard. Nicias-Gaillard venait de mourir président à la Cour de cassation. Toulouse l'avait connu et admiré à la tête du Parquet général, et le souvenir de sa personnalité, de son grand caractère et de sa puissante parole était présent à toutes les mémoires comme au lendemain de son départ.

Gardelle traça, en quelques pages bien frappées, le portrait et la vie de ce magistrat qui lui paraissait répondre exactement à cette définition d'Aguesseau : « C'est un homme tellement confondu avec la justice, qu'on dirait qu'il soit devenu une seule chose avec elle. »

Le stage est pour le jeune avocat une épreuve décisive ; il y essaie ses forces, interroge ses aptitudes et ses goûts et fait choix de sa carrière.

Nous ne voyons pas sans quelque regret un jeune homme au talent distingué et personnel

abandonner le barreau et entrer dans la voie si séduisante de la magistrature. Mais, je le dis en toute sincérité, ce sont les emprunts qui nous appauvrissement le plus auxquels nous souscrivons le plus volontiers.

La justice dont nous voulons être tous, dans ce Palais, les serviteurs, sur les hauts sièges comme à la barre, exige que la valeur morale, la science, le travail, l'éloquence même fleurissent à un égal degré dans les compagnies judiciaires et dans l'Ordre des avocats.

Si l'équilibre était jamais rompu, la justice serait le résultat du hasard ou l'effet d'une surprise.

Gardelle, son stage terminé, se sentit une vocation de magistrat. Le sujet de son *Eloge* équivalait à une candidature posée; la manière dont il le traita ne pouvait que lui assurer un favorable accueil.

Il débuta comme substitut à Moissac, fut nommé au même titre à Montauban et occupa ensuite, comme chef de Parquet, les postes de Villefranche et de Castres.

Gardelle était né pour les fonctions du Ministère public; il était pénétré de leur importance sociale et il n'en fuyait ni les devoirs ni les responsabilités.

Il était d'un abord facile, mais sans laisser aller; il pensait que la répression dont il est l'organe s'accorde mal avec le soin de la popularité ou même avec une camaraderie trop banale.

La magistrature a fourni de tout temps — et le nôtre n'a pas dérogé — des hommes à

l'esprit cultivé pour lesquels changer de travail est le délassement préféré. Gardelle aimait la belle littérature, la poésie. Il lisait beaucoup et se rappelait ; à l'occasion il écrivait d'une plume élégante. Je citerai entre autres ouvrages, qui ont vu le jour pendant sa vie de magistrat, un magnifique discours lu en 1872 à la Société des sciences et belles lettres de Montauban, sur les *derniers jours du Président Bonjean*, cette noble victime de l'odieuse commune.

Gardelle était, en 1880, substitut du Procureur général à la Cour de Pau. Son avancement avait été rapide et cette nouvelle étape lui assurait la réalisation de ses plus beaux rêves.

Mais voilà que paraissent à *l'Officiel* les fameux décrets du 30 mars sur les congrégations religieuses.

Obéissant à une révolte de sa conscience, Gardelle résigne ses fonctions et renonce à sa carrière.

Si sa détermination fut vite prise, elle n'en fut pas moins douloureuse. Il quittait, le cœur serré, cette magistrature dont il aimait passionnément les travaux, dans les rangs de laquelle il comptait s'élever encore et finir ses jours.

Chez Gardelle, la conscience avait parlé plus haut que l'intérêt. La chose n'est pas si commune ; nous pouvons l'admirer quand nous la rencontrons.

Est-il besoin de dire que le barreau, hospitalier à tous les vaincus, lui fit le meilleur accueil ?

Notre nouveau confrère n'eut pas longtemps à attendre le succès. Dès ses premières plaidoiries son nom acquit au Palais une légitime renommée et son rôle devint bientôt important.

Sa nature mobile, son talent plein d'éclat et d'imprévu, s'alliaient à une volonté énergique. Il était essentiellement homme d'impression et de premier mouvement; en affaires cependant, il se défaît de sa première vue et il étudiait ses causes avec le soin le plus minutieux, tant il craignait de ne pas les voir sous leur vrai jour.

Il possédait une merveilleuse facilité de parole et une rare souplesse de langage pour rendre les mille nuances de sa pensée.

Il plaidait avec chaleur et élégance et savait tenir en éveil l'attention de ses juges par la vie qu'il jetait dans les affaires les moins attrayantes. Il était le contraire de l'avocat monotone.

Il donnait toute sa mesure — et elle était grande — dans les procès de moralité ou de sentiments, quand il devait attaquer ou défendre sur le terrain de la délicatesse et de l'honneur. Sa parole alors s'échauffait, se dépensait avec abondance en traits acérés, en accents indignés et atteignait les sommets de l'éloquence.

Gardelle avait, en outre, ces qualités extérieures de physionomie, de distinction et de charme qui sont la parure du talent et ajoutent à son éclat.

Malgré ses cinquante ans, notre confrère avait conservé toute sa jeunesse et tout son

entrain. Dans nos heures d'attente au Palais, nos causeries n'étaient jamais plus gaies que lorsqu'il s'y mêlait avec sa verve et son esprit naturels.

Gardelle était en possession de toutes les joies vraies de la vie et il avait la sagesse de borner son ambition.

Dès son retour au barreau, il avait vu se former autour de lui une clientèle empressée ; son rôle aux audiences était suivi ; les Académies toulousaines des Jeux-Floraux et de Législation lui avaient fait l'honneur d'un de leurs fauteuils ; une large aisance lui enlevait toute préoccupation d'avenir, et son foyer, auquel il était si attaché, lui offrait le charme souverain d'une femme au cœur dévoué, dont il était ardemment aimé et de trois fillettes qui étaient son orgueil.

Gardelle était un homme heureux, heureux en lui-même, dans sa famille et dans sa profession, heureux d'un bonheur qu'il appréciait et qu'il savait rendre communicatif.

Quelques jours de maladie et d'une maladie que rien n'annonçait, ont suffi pour le conduire au tombeau.

Dieu, en qui notre confrère avait toujours cru et espéré, lui a donné la vision de sa fin qui approchait et la force de l'envisager sans terreur.

Les détails de sa mort, que mon amitié personnelle pour notre confrère a recueillis avec émotion, appartiennent à l'intimité et sont aujourd'hui la seule consolation de sa famille si cruellement éprouvée.

L'Ordre doit encore un témoignage de regrets à la mémoire d'un de ses plus jeunes stagiaires.

Louis Laforgue venait d'être admis sur la liste du stage depuis un mois à peine quand, le 23 décembre dernier, il était enlevé à ses parents qui n'avaient de joie et d'affection que pour lui, leur unique enfant. Ses camarades appréciaient la franchise et la cordialité de ses relations.

Vous êtes à l'âge, mes jeunes confrères, où l'on ne s'attarde pas à contempler le passé. L'histoire d'hier, à laquelle nous nous arrêtons avec complaisance parce que nous l'avons vécue avec ces confrères, ces amis dont je rappelle le souvenir, est toujours pour vous le passé.

Vous regardez devant vous, vers l'avenir, vers cette terre promise des situations envierées dont l'honorabilité est l'attrait le moins trompeur.

« Il semble, dit Montaigne, que l'âme esbranlée et esmue se perde en soy mesme si on ne lui donne prunse, et fault lui fourrir d'object ou elle s'abbutte et agisse ».

Comme il a raison ce bon philosophe; l'activité humaine sans but se perd dans le vide comme le regard dans le vague de l'air.

Vous avez tous un idéal devant vous, mes jeunes confrères, et votre ambition est de l'atteindre.

Que cet idéal, autant que vous le pourrez,

soit placé haut et loin. C'est la grandeur du but poursuivi qui ennoblit l'effort et soutient la volonté.

Sans doute, plus d'un se découragera avant de l'avoir atteint ; d'autres, encore effrayés par la lenteur de leur marche, se résigneront à une destinée inférieure à leur mérite.

Ce sont là les accidents de la vie dont la plupart échappent à nos prévisions.

Mais que le découragement, s'il parvenait à vous saisir, ne tarisse jamais en vous les sources intimes qui donnent à l'homme la puissance morale, l'élévation du caractère, la noblesse du cœur.

Ces qualités maitresses vous ne devez pas les cultiver en vous comme des moyens pratiques pour parvenir ; elles sont par elles-mêmes dignes de votre ambition, et si vous les possédez, vous serez aux yeux de ceux que n'éblouit pas le fait des succès, supérieur à votre position et l'égal des plus favorisés.